

Site internet officiel : www.louzac-saint-andre.fr

LE MOT DU MAIRE Depuis plusieurs mois les Français ont découvert **la réalité de la situation budgétaire de l'Etat** que ce soit le niveau exact du déficit, minoré pendant la période préélectorale du premier semestre, ou encore le montant de la dette (plus de 3 000 milliards).

Parmi les responsables de cette situation, nos gouvernants pointent du doigt, encore une fois, les collectivités locales et notamment leurs charges de personnel. Ce n'est pas la première fois que le procédé est utilisé. D'ailleurs il y a quelques années les dotations versées par l'Etat aux communes ont été réduites, sous prétexte que les collectivités devaient participer, déjà, au désendettement de l'Etat !

Je rappellerai quand même que **les communes ont, elles, l'obligation de voter leur budget annuel en équilibre et ne peuvent emprunter pour financer leur fonctionnement.**

Quant aux charges de personnel, si effectivement le regroupement de collectivités (notamment les grandes régions) ont entraîné une inflation des frais de structure, ce n'est pas le cas des communes. Souvent celles-ci ont même diminué le nombre de leurs salariés. Et cela n'est pas sans poser de problème quand on sait que **l'Etat a transféré dans le même temps certaines missions aux communes sans leur donner plus de moyens.** Je peux citer quelques exemples tout simples et non exhaustifs. C'est ainsi que les PACS et les changements de nom ne sont plus réalisés par les Tribunaux mais par la secrétaire de mairie. L'interdiction des désherbants chimiques, certes écologiquement vertueuse, nécessite une main d'œuvre plus importante pour tenter de maintenir un niveau équivalent d'entretien. Ce ne sont que des tâches parmi d'autres déléguées par l'Etat à la commune.

Alors oui les Communes doivent faire des efforts mais non cela ne peut être à moyens budgétaires moindres dès lors que la charge de travail augmente.

Lilian JOUSSON

CIMETIÈRES

L'entretien général des cimetières est réalisé par le personnel communal. L'interdiction des désherbages chimiques et une pluviométrie exceptionnelle depuis un an n'a pas facilité la tâche.

L'entretien des tombes et des concessions nues est à la charge des familles et des ayants-droits de l'acquéreur initial. Les déchets générés par le nettoyage et le flétrissement des fleurs, doivent en priorité être emportés. Si cela est impossible, ils doivent être déposés dans les emplacements prévus à cet effet dans chaque cimetière. Régulièrement le personnel communal les évacue.

Régulièrement des vols sont signalés. Il est rare de pouvoir prendre sur le fait les voleurs. Afin de les dissuader, n'hésitez pas à graver les plaques et vases.

TRI SÉLECTIF

Prochaines collectes des sacs jaunes (les mettre la veille au soir après 20 H) :
- **mardi 12 novembre** - lundi 25 novembre.

Distribution de sacs jaunes en porte à porte par Grand Cognac à partir de mi-novembre.

FÊTE DE NOËL

Le Comité d'animation organisera le **samedi 14 décembre** dans l'après-midi, en partenariat avec l'A.P.E., une fête de Noël.

Seront proposés des stands de producteurs, des animations, des boissons chaudes et une petite restauration pour enfants et adultes.

Le programme complet et les horaires seront annoncés dans la Lettre de décembre.

LOTO

Le Comité de Jumelage annule son loto d'automne, initialement prévu le vendredi 08 novembre. **Ce loto est reporté au printemps 2025.**

DÉMARCHAGES

ATTENTION : avec la fin de l'année réapparaissent les faux vendeurs de calendrier. **Seuls deux corps de métiers sont autorisés à une telle vente en porte à porte.**

Il s'agit des facteurs et des pompiers ; ils sont à même de pouvoir prouver leur identité.

En cas de doute n'ouvrez pas votre porte et en cas de suspicion d'arnaque n'hésitez pas à prévenir la gendarmerie.

AGENDA

ARMISTICE 1918

Lundi 11 novembre

Cérémonies officielles aux monuments aux morts de Saint André (11 H) et de Louzac (11 H 30)

CONSEILLÈRES NUMÉRIQUES

Lundi 25 novembre 14 H 00

Permanence à la mairie

Contact : Michèle LADIK (06 11 72 08 90)

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCE :

QUENEL ANDRIEUX Hélio Loïc 29 septembre

DÉCÈS :

FORT Lucien 15 octobre

DON DU SANG

La prochaine collecte de sang est fixée à COGNAC (La salamandre) le **lundi 04 novembre de 15 H 30 à 19 H 30**.

MADELEINES BIJOU

Quiconque souhaite **aider l'Association des Parents d'Elèves à financer les projets et activités des classes des enfants scolarisés sur la Commune**, peut le faire en achetant des madeleines Bijou. Les catalogue et bon de commande (à faire **au plus tard le 05 novembre**) peuvent être retirés à la Mairie.

VIE ASSOCIATIVE

Les Assemblées Générales de l'**Association Sportive des Borderies** (football) et du **Comité de jumelage** se sont tenues respectivement les 18 et 24 octobre. Chaque association a reconduit intégralement son Bureau à l'identique et réfléchi à son calendrier de manifestations pour la période 2024-2025.

TRAIL

Le Trail des Bois de Louzac organisé le 06 octobre par les Tritons de Grand Cognac a réuni près de 300 participants malgré une météo incertaine et un parcours plutôt boueux.

- Cani-cross → 25 participants avec leur chien
- 10 kms → 77 adultes
- 14 kms → 79 adultes
- 21 kms → 50 adultes
- 600 mètres → 25 enfants
- 1200 mètres → 15 enfants
- Rando → 27 participants.

LISTES ÉLECTORALES

Quiconque, habitant la Commune et non encore inscrit sur les listes électorales, peut se présenter à la Mairie pour y réaliser les formalités nécessaires.

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 28 octobre

- **Maintien de salaire** → Adoption du nouveau minimal de participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire (7 € au lieu de 5,60 € par agent).
- **RIFSEEP** → Révision du régime indemnitaire des agents en prenant en compte les évolutions réglementaires et statutaires.
- **Risques statutaires** → Adhésion au nouveau contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Charente.
- **Subvention** → Versement exceptionnel de 300 € pour participation au voyage scolaire du primaire (juin 2024).
- **Frais scolaires** → Participation de 1 166 € pour un enfant de la Commune scolarisé en classe Ulis à GENSAC LA PALLUE.
- **Logiciel** → Achat d'un nouveau logiciel de facturation pour la garderie scolaire.
- **Charte** → Signature de la charte Sensibilis-haie avec la Fédération des Chasseurs de Charente pour la plantation de haies et d'arbres à l'école.
- **Bien sans maître** → Intégration dans le patrimoine privé de la Commune de la parcelle AL 63 sise au Finaubert.
- **Inventaire communal** → Intégration des parcelles créées suite à l'enquête publique réalisée en 2024 pour la cession d'anciens chemins.
- **Cessions** → Vente de deux parcelles pour un montant de 2 351, 60 €.
- **Finances** → Adoption de la décision modificative N° 3 pour 800 € en fonctionnement et 9 950 € en investissement.
- **SDEG** → Validation du devis pour le changement de trois lanternes vétustes sises rue des Ouches.
- **Taxe d'aménagement** → Redélibération à la demande de l'Etat afin de créer une annexe listant le détail des parcelles soumises au taux de 3%.
- **Artificialisation des sols** → Adoption du bilan pour la période 2011-2022 et de la trajectoire pour 2031.
- **Conventions** → Signature des conventions d'utilisation des salles municipales avec le CFA, les animateurs de la gymnastique et du Qi GONG ainsi qu'avec l'association « Les Dancing B's ».

GENDARMERIE

Les **prochaines permanences** de la brigade mobile dont dépend notre Commune se tiendront à la **Mairie de 9 H à 12 H les mercredis 06 & 20 novembre**.